

Protocole à suivre Élèves sans PFMP



Une semaine avant le départ, le professeur principal fait le point avec le service DDFPT afin de signaler les élèves sans convention signée par l'établissement en début de semaine.

Le service DDFPT s'engage à la suite de ce signalement à passer dans la classe avant le début de la PFMP afin d'expliquer aux élèves concernés la marche à suivre.

Élève ayant un lieu de formation mais une convention non validée par l'établissement

L'inscription des informations sur Pronote ne valide pas le stage, seule la signature du proviseur entérine le lieu de formation.

Aucun élève ne peut aller en formation tant que son dossier n'est pas à jour administrativement.

Élève sans lieu de formation au premier jour de la PFMP

À partir de 3 élèves d'une même classe sans PFMP :

Les cours sont maintenus selon un emploi du temps normal. Chaque professeur doit accompagner l'élève dans sa recherche de stage.

Si moins de 3 élèves d'une même classe sans PFMP :

8h30 : L'élève doit se rendre au service DDFPT pour un entretien à la suite duquel il lui sera fourni une liste d'entreprises préparée par le professeur principal ou de spécialité, un exemplaire de convention...

9h : L'élève sera orienté vers la vie scolaire afin d'être encadré dans sa recherche, mettre à jour son CV et LM et se préparer aux entretiens qu'il aura sollicités.

À la fin de chaque journée, l'élève doit faire le point avec la vie scolaire sur les entreprises contactées.

Une fois le lieu de formation trouvé, l'élève doit s'y rendre pour faire compléter la convention. Il devra aussi penser à prévoir les jours de rattrapage relatifs au début de formation en décalé. Un envoi par mail de la convention est toujours possible auprès du service DDFPT.

Le représentant légal doit signer la convention puis l'élève devra se rapprocher du service DDFPT afin de finaliser le contrat.

Le stage ne pourra débuter qu'à partir du moment où la convention sera signée par toutes les parties.

L'élève de classe de seconde et première devra apporter son PC région, les entreprises déjà contactées...

Élève sans PFMP et absent au lycée

Un appel à la famille sera réalisé par la vie scolaire suite au signalement du service DDFPT et renouvelé chaque jour.

Au bout de 3 jours sans retour du jeune, un courrier signé par la direction sera envoyé à la famille l'informant de la situation.

La vie scolaire et le service DDFPT s'engagent à communiquer sur chaque étape (rendez-vous entreprise, appels, courrier famille, convention réalisée...) avec le professeur principal.